

# ChemGes – Mise à jour 2/2011

Version 34.0.6

Cette mise à jour apporte des modifications importantes dans la base de données.

Pour cette raison, la procédure de mise à jour peut nécessiter davantage de temps.

Comme pour chaque mise à jour, il est fortement conseillé d'effectuer préalablement une sauvegarde complète du programme et des données.

Il est essentiel de laisser la mise à jour se dérouler jusqu'à la fin sans éteindre l'ordinateur. Une interruption de la procédure pourrait entraîner une perte considérable de données.

## **Installation:**

Pour réaliser l'installation, veuillez insérer le CD-ROM dans le lecteur, démarrer ChemGes et utiliser le point *Actualisation du programme et des données (programmes de gestion - mises à jour et actualisations)*. Dès que le CD-ROM est reconnu par le programme, la mise à jour est démarrée automatiquement.

Cette mise à jour ne peut être installée que si vous travaillez déjà au moins avec la version 33.0 de ChemGes.

À titre de rappel, notre site web, depuis lequel il vous est possible aussi de télécharger cette mise à jour, est accessible aux adresses suivantes:

<http://www.dr-software.at> ou <http://dr-software.at> (page d'accueil en allemand)

<http://www.dr-software.com> ou <http://dr-software.com> (page d'accueil en anglais).

## Informations pour le téléchargement des mises à jour depuis le site web:

Après avoir sélectionné la langue désirée (depuis la page d'accueil), il suffit de cliquer sur le point de menu "Download", qui se trouve dans la partie gauche de l'écran. La fenêtre des téléchargements s'ouvre alors. Pour la mise à jour, il s'agit du premier point "mise à jour de la version 33.0 ou plus élevée à la version 34.0.6".

Ce document contient toutes les modifications et nouveautés, qui ont été réalisées dans le programme depuis la version 33.0.

# Table des matières

<b>A. Mise à jour des données .....</b>	<b>2</b>
1. Textes croates conformément à REACH 453/2010/UE .....	2
2. Catalogue des déchets en langue croate .....	2
3. Désignations des substances en chinois .....	2
4. Groupes de substances pour les détergents .....	2
5. Listes des substances et répertoires chimiques nationaux .....	2
<b>B. Modifications du programme.....</b>	<b>3</b>
1. Étiquettes – positionnement des éléments d'étiquette .....	3
2. Paramétrage pour les étiquettes .....	7
3. Limites spécifiques pour la classification .....	7
4. Valeurs toxicologiques .....	9
5. Gestion des valeurs limites de groupes .....	10
6. Reprise des données pour les variations .....	12
a) Valeurs VME.....	12
b) Listes des substances.....	13
c) Valeurs toxicologiques .....	13
d) Paramètres généraux .....	14
7. Chiffes d'identification spécifiques aux pays (substances).....	14
8. Classifications spécifiques aux pays (préparations).....	15
9. Extractions de fichiers – rapport BfR .....	16
10. Gestion pays.....	17
11. Paramètres pour l'impression de la FDS .....	17
12. Extractions de fichiers individuelles.....	19
13. Extractions de fichiers .....	19
1. Livraison de données pour la base de données ISi.....	20
2. Export pour euSDB .....	21
14. Options de classification .....	21

---

## **A. Mise à jour des données**

### **1. Textes croates conformément à REACH 453/2010/UE**

La traduction officielle croate du règlement REACH 453/2010/UE du ministère pour la santé et les affaires sociales a été publiée le 01.07.2011 dans le journal officiel *Narodne novine br.: 74*.

Avec cette mise à jour, les paragraphes croates sont transférés dans ChemGes, conformément à la partie B de ce règlement.

### **2. Catalogue des déchets en langue croate**

Avec cette mise à jour, le catalogue européen complet des déchets en langue croate, publié dans le journal officiel *Narodne novine br.: 39* du 31.03.2009, a été transféré dans ChemGes.

### **3. Désignations des substances en chinois**

Avec cette mise à jour, 37.449 désignations de substances officielles en langue chinoise ont été transférées.

### **4. Groupes de substances pour les détergents**

Les désignations de groupes selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE ont été transférées, avec cette mise à jour, en norvégien et en croate.

### **5. Listes des substances et répertoires chimiques nationaux**

Les listes de substances et les répertoires suivants ont été actualisés:

- AICS (Chemical Inventory of Australia)
- DSL (Canadian Domestic Substances)
- Prop65 (USA)
- ECHA Candidate list of Substances of Very High Concern (SVHC)

## B. Modifications du programme

### 1. Étiquettes – positionnement des éléments d'étiquette

Dans la *maintenance des formats d'étiquettes* (programmes de maintenance – étiquettes – formats d'étiquettes), il existe maintenant une fonction importante pour le positionnement des éléments d'étiquette:

Cette nouveauté facilite considérablement la création et la modification des formats d'étiquettes, étant donné que l'achèvement du layout peut être effectué dans une seule grille:

Cette grille permet non seulement une visualisation de l'impression, mais également la possibilité de tirer / déplacer avec la souris les différents éléments de l'étiquette (textes, symboles, variables, constantes et lignes) sur la position désirée ou de définir d'autres éléments d'étiquettes.

Vous pouvez facilement faire appel au positionnement des éléments d'étiquettes avec la touche **[Ctrl] [P]** **positionnement** dans la *grille principale du format d'étiquette concerné* (voir image suivante) ainsi que dans les grilles suivantes:

*Positions des textes*

*Positions des textes supplémentaires 7 - 18*

*Positions des symboles*

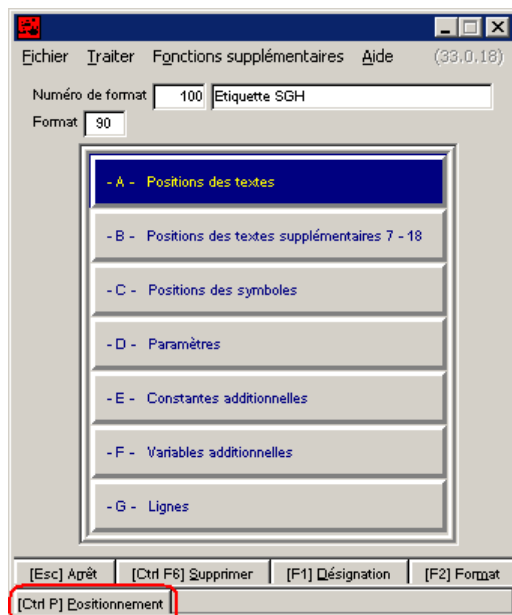
*Symboles supplémentaires* (avec **[F1]** dans la grille *Positions des symboles*)

*Tableau spécial pour les symboles SGH* (avec **[F2]** dans la grille *Positions des symboles*)

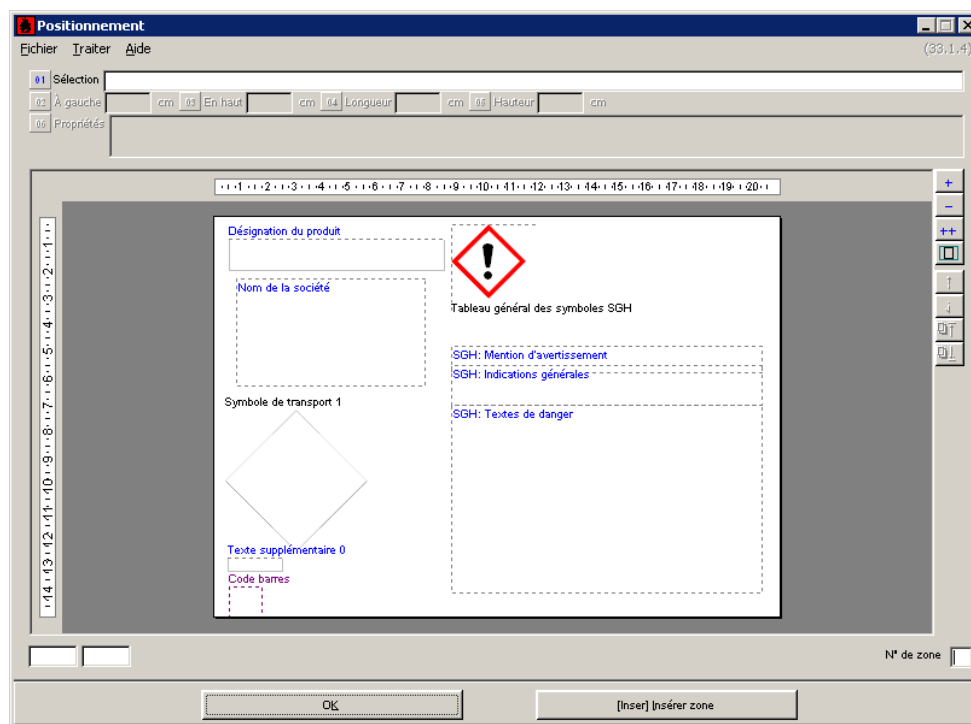
*Constantes additionnelles*

*Variables additionnelles*

*Lignes*



Après l'appel avec **[Ctrl] [P]**, vous obtenez la nouvelle grille (voir image suivante), qui contient tous les éléments du format d'étiquette sélectionné:



Quand la grille *Positionnement* est ouverte, le format d'étiquette est alors représenté à l'écran dans une taille qui permet de rendre complètement visible le layout. Si cela est souhaité, il est encore possible de l'agrandir ou de le réduire à l'aide des boutons se trouvant sur la partie droite de l'écran ou alors en maintenant appuyé la touche **[Ctrl]** tout en "scrollant" avec la roulette de la souris.

En faisant un double clic sur les zones individuelles dans cette grille ou à partir de la zone 01 **sélection**, vous pouvez alors accéder à la partie de maintenance y correspondant. La zone sélectionnée est toujours marquée en rouge et peut être tirée avec la souris sur n'importe quelle position de l'étiquette. De plus, il est possible de modifier la taille des zones en cliquant et déplaçant les points blancs de modification de taille. Le point vert de rotation permet la rotation des variables.

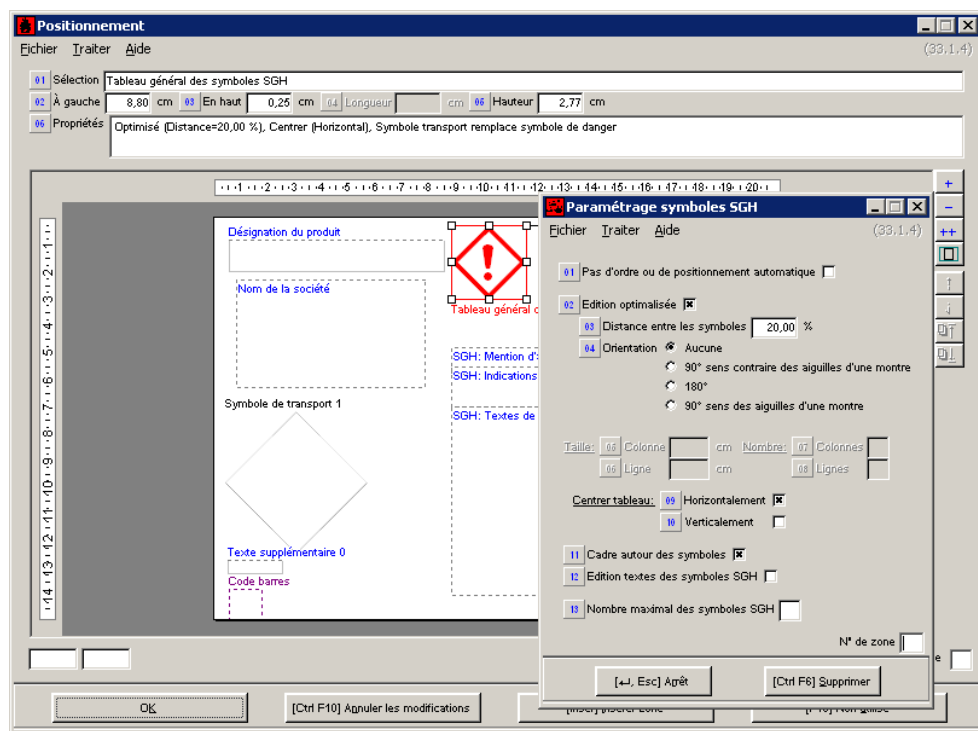
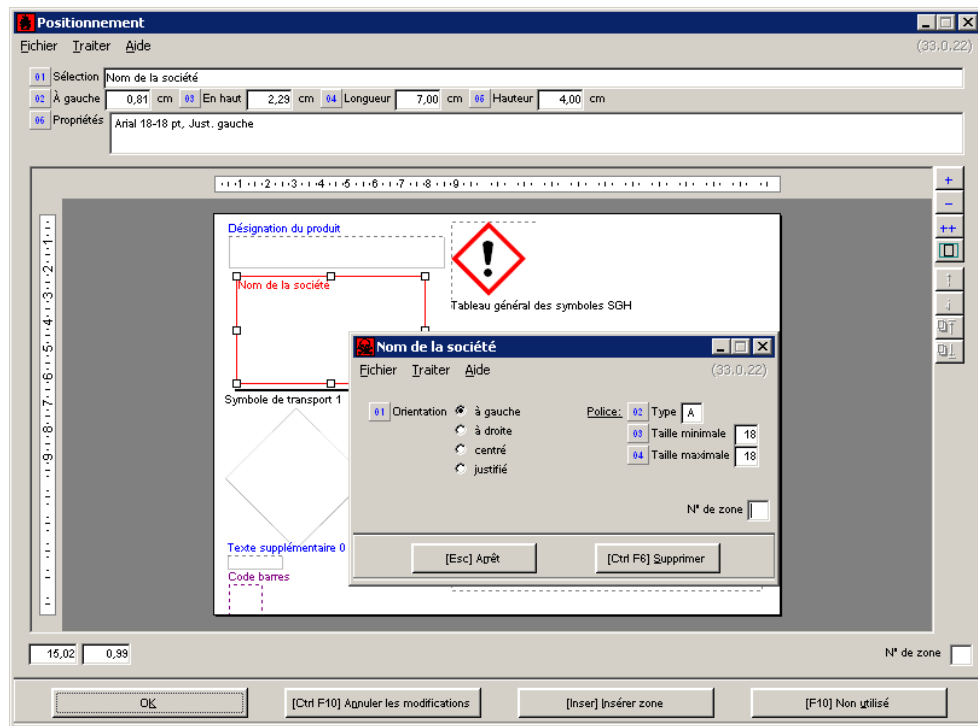
Avec les zones 02 à **gauche**, 03 **en haut**, 04 **longueur** et 05 **hauteur**, on peut rentrer des valeurs exactes pour la zone sélectionnée. La zone 06 **propriétés** contient les paramètres spécifiques aux zones et les paramètres généraux de l'élément d'étiquette sélectionné (voir images suivantes).

On peut utiliser le *linéal vertical* (sur le côté gauche du domaine de l'étiquette) ou le *linéal horizontal* (barre au dessus de l'étiquette) pour mesurer la hauteur et la largeur des éléments d'étiquette ou pour paramétrer les textes et graphiques dans l'étiquette.

**Les marquages en couleur des différentes zones ont la signification suivante:**

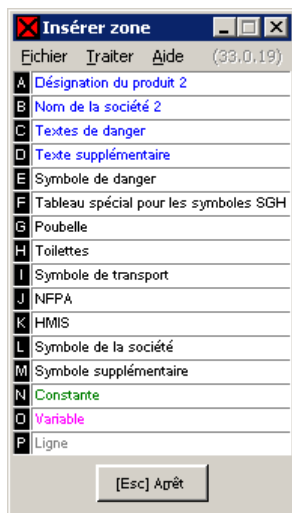
<b>Bleu</b>	Zones de texte avec informations, qui sont reprises automatiquement à partir de la FDS
<b>Noir</b>	Symboles
<b>Vert</b>	Constantes
<b>Rose</b>	Variables
<b>Violet</b>	Code barres
<b>Gris</b>	Lignes

Les deux images suivantes montrent les grilles de maintenance pour les zones *nom de société* et *tableau général des symboles SGH*:



### Insérer de nouvelles zones:

Avec **Inser** **Insérer zone** (voir image suivante) ou avec un double-clic sur une zone quelconque dans l'étiquette, vous pouvez ajouter des éléments supplémentaires pour le format d'étiquette sélectionné. En insérant par double-clic, le nouvel élément sélectionné est placé directement à la position désirée.



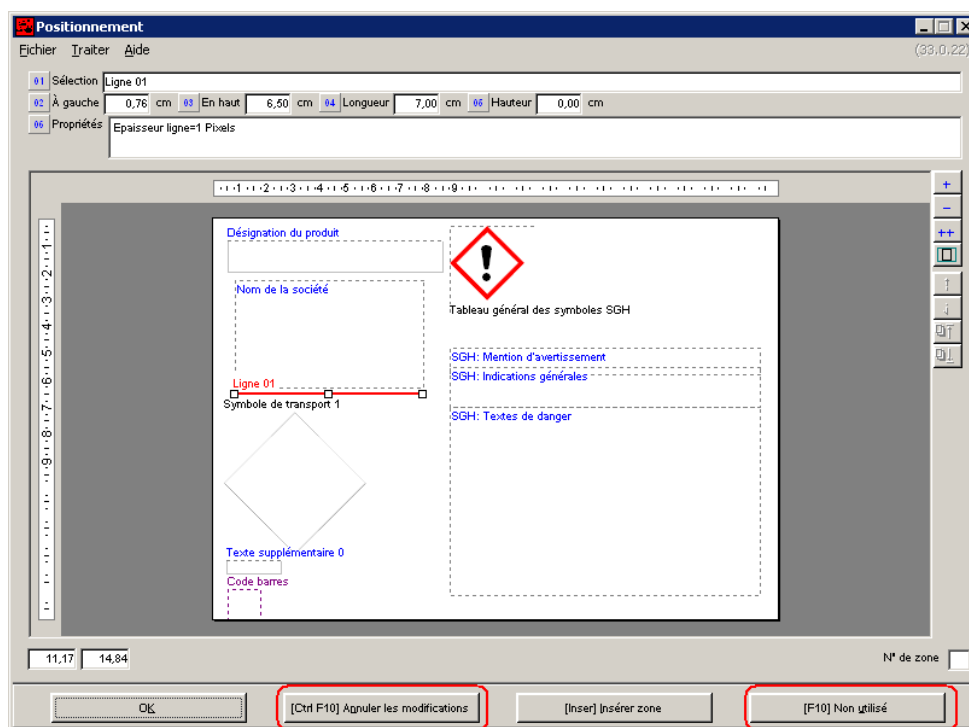
### Supprimer des zones:

Les zones sélectionnées peuvent être supprimées avec **[Supp]** ou avec la touche **[F10]** **non utilisé** dans la barre de menu inférieure (voir image suivante).

### Sauvegarder des modifications:

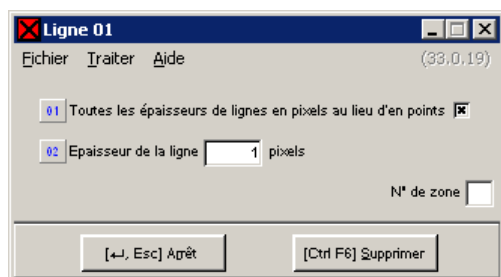
Tous les changements sont sauvegardés automatiquement au niveau du format d'étiquette lorsque vous quittez la fenêtre **Positionnement** (avec **[OK]** ou **[Esc]**).

Si cela n'est, cependant, pas désiré, vous pouvez **annuler les modifications** effectuées avec la touche **[Ctrl]** **[F10]** dans la barre de menu inférieur (voir image suivante).



### Épaisseur des lignes:

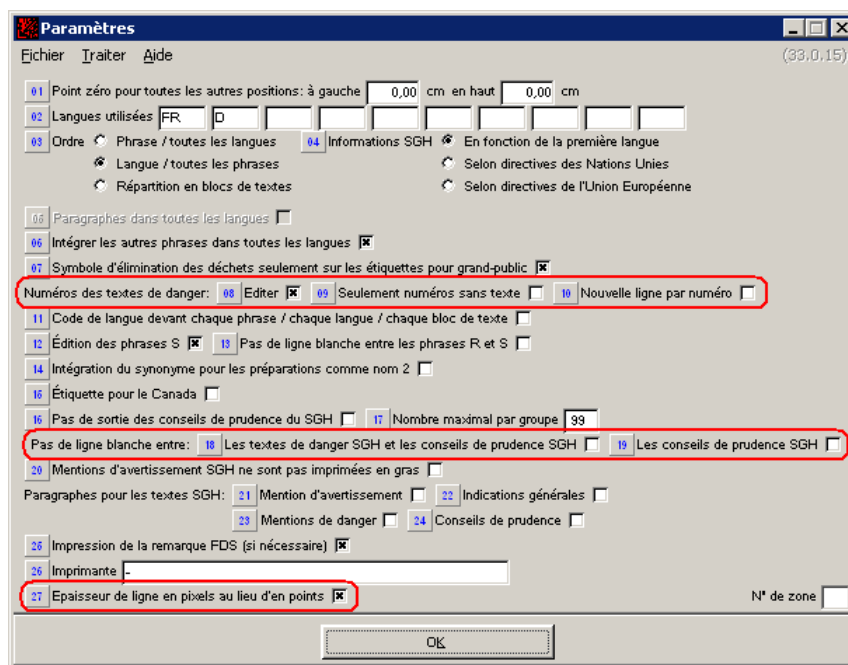
L'épaisseur des lignes peut être indiquée en *Pixel* ou en *Pt*. De plus, il est maintenant également possible de créer des barres / lignes plus épaisses. L'épaisseur de la ligne *en pixel* dépend de la résolution de l'imprimante utilisée, ce qui n'est pas le cas pour une épaisseur de ligne définie *en points*.



Ce paramétrage est valable pour toutes les lignes d'un format d'étiquettes.

## 2. Paramétrage pour les étiquettes

L'apparence de la grille *paramètres* (*programmes de maintenance - étiquettes - formats d'étiquette - paramètres*) a été légèrement modifiée (regroupement de quelques points déjà existants, voir image suivante) et le point **Épaisseur de ligne en pixels au lieu d'en points** a été ajouté:



À l'aide de ce nouveau point, on peut définir si l'épaisseur de la ligne doit être définie en pixels ou en points.

## 3. Limites spécifiques pour la classification

Dans la grille *classifications SGH* pour les *substances*, la fonction **F3 Limites spéciales pour les dangers physiques** a été intégrée.

Cette fonction complète la fonction **[F2] Limites spéciales pour les dangers relatifs à la santé** (autrefois **[Ctrl] [S]**). Maintenant, vous pouvez saisir avec **[F2]** - comme jusqu'à présent avec **[Ctrl] [S]** - les limites spéciales pour les classes 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9 et 3.10 ainsi qu'un facteur M pour la classe 4.1.:

Avec **[F3] Limites spéciales pour les dangers physiques** (voir image suivante), vous pouvez saisir maintenant aussi les limites de pourcentages spéciales pour les classes 2.1 à 2.16:

Ces valeurs sont transférées automatiquement pour les substances déjà listées dans le CLP.

#### 4. Valeurs toxicologiques

La grille *valeurs toxicologiques* a été élargie pour les substances (*gestion matières premières* - [Alt] [5]) et pour les préparations (*gestion préparations* - [Ctrl] [T]):

Sous le point 06, un **commentaire "général"** peut être saisi.

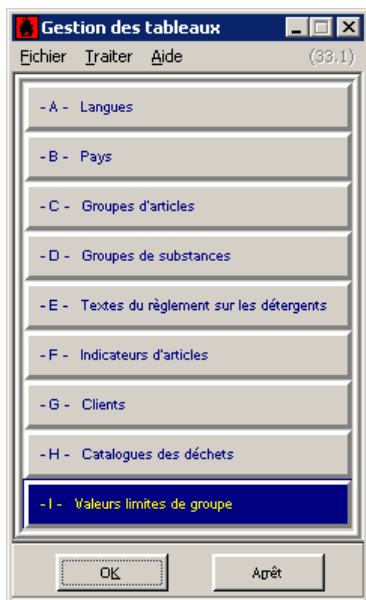
Avec la fonction [F3] **Changement de langue**, il est possible, ici, de rentrer une traduction de ce commentaire dans la langue préalablement choisie. Celui-ci est alors édité dans les FDS utilisant la langue en question dans la section 11 "*informations toxicologiques*" sous le tableau "valeurs LC/LD50 déterminantes pour la classification".

Le commentaire "général" est, lui, édité dans les FDS dans les langues pour lesquelles il n'existe pas de traduction. La sortie des commentaires n'a lieu que si le point **Édition des commentaires relatifs à la toxicologie dans la FDS** (*programmes de maintenance - tableaux divers - pays*, voir image suivante) est activé pour le pays en question.

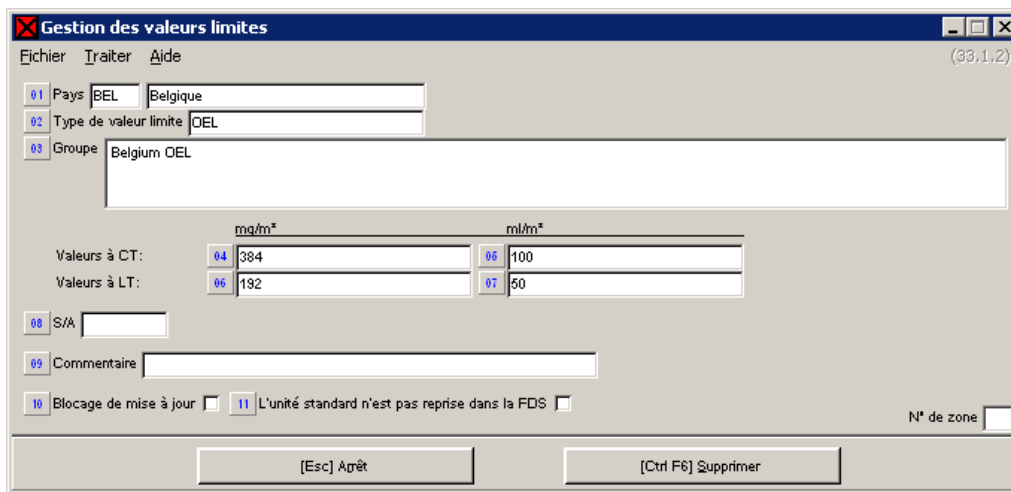
A côté du point **Commentaire** apparaissent entre parenthèses les informations, à savoir de quelle langue il s'agit et dans quelles autres langues il existe des traductions (voir première image).

## 5. Gestion des valeurs limites de groupes

Sous *programmes de maintenance - tableaux divers*, le nouveau point de menu **valeurs limite de groupes** a été ajouté. Sous ce point de menu, vous pouvez créer - comme pour la gestion des valeurs VME pour les substances individuelles - des valeurs limites de groupes spécifiques aux pays.



Après sélection du pays, vous pouvez saisir le **type de valeur limite**. Ensuite, vous pouvez rentrer dans la zone suivante la désignation du **groupe**, les **valeurs à court** et à **long terme** ainsi qu'un **commentaire** éventuel.



Si vous saisissez et/ou actualisez, vous-même, les valeurs limites, vous pouvez protéger vos données en empêchant qu'elles soient écrasées et/ou supprimées lors d'une mise à jour. Pour cela, il suffit d'activer la zone **blocage de mise à jour**.

### Attribuer des valeurs limites de groupes:

Les valeurs limites de groupes saisies peuvent être identifiées comme telles dans la colonne **valeur groupes** dans la grille de vue d'ensemble des *valeurs limites internationales* (dans la gestion des *matières premières - valeurs VME*, voir image suivante):

**Valeurs limites internationales** (33.1.2)

Fichier Traiter Base de données Aide

Valeurs toxicologiques Transport à terre Transport maritime et aérien Références littéraires

Listes des substances Valeurs limites allemandes Données physiques et chimiques additionnelles

Données physiques I Données physiques II **Valeurs VME** Chiffres d'identification spécifiques aux pays

Pays	Désignation	Type	Valeurs CT		Valeurs LT		Valeur groupes
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
A	Autriche	MAK	380	100	190	50	<input type="checkbox"/>
B	AUS	NES	574	150	191	50	<input type="checkbox"/>
C	B	Belgique/Fr	384	100	192	50	<input type="checkbox"/>
D	BEL	Belgique	384	100	192	50	<input checked="" type="checkbox"/>
E	BUL	Bulgarie	384,0		192,0		<input type="checkbox"/>
F	CDN	Canada/Ang				20	<input type="checkbox"/>
G	CDN	Canada/Ang				20	<input type="checkbox"/>
H	CH	Suisse	760	200	190	50	<input type="checkbox"/>
I	CRD	Croatie	384	100	192	50	<input type="checkbox"/>
J	CZ	République tchèque	500		200		<input type="checkbox"/>
K	D	Allemagne			190	50	<input type="checkbox"/>
L	D	Allemagne			190	50	<input type="checkbox"/>

Transfert seulement dans les préparations solides

Transfert dans toutes les autres variations (2, 3, ...)

[Esc] Arrêt [Alt F7] Transfert seulement pour les préparations solides [F1] Gestion des valeurs limites de groupes

[Ctrl V] Transfert dans toutes les variations [Insert] Créer [Page 1] Page suivante [Ctrl Page 1] Dernière page

Pour identifier une valeur comme valeur limite de groupe, il suffit de cliquer sur la zone correspondante dans la grille des *valeurs limites internationales* et de lui attribuer, ensuite, le groupe désiré en cliquant sur la zone **groupe** dans la fenêtre s'affichant.

Si le groupe désiré n'a pas encore été créé, vous pouvez, ici également, accéder avec [F1] à la *gestion des valeurs limites de groupe* et le créer alors.

#### Annuler l'attribution de valeurs de groupes:

Pour annuler l'attribution d'une valeur à un type de valeur de groupe, cliquez à nouveau sur la valeur correspondante dans la grille de vue d'ensemble et puis, sélectionnez, dans la grille qui s'affiche, via la zone **groupe**, l'entrée *Aucune attribution de groupes*.

**Gestion des valeurs limites** (33.1.2)

Fichier Traiter Aide

01 Pays: BEL Belgique

02 Type de valeur limite: OEL

03 Groupe: Belgium OEL

mg/m<sup>3</sup> / ppm

Valeurs à CT: 384 / 100

Valeurs à LT: 192 / 50

S/A:

Commentaire:

Blocage mise à jour  L'unité standard n'est pas reprise dans la FDS  N° de zone:

[←], [Esc] Arrêt [F1] Gestion des valeurs limites de groupes [Ctrl F6] Supprimer

**Aucune attribution de groupes**

OEL Belgique

OK Arrêt

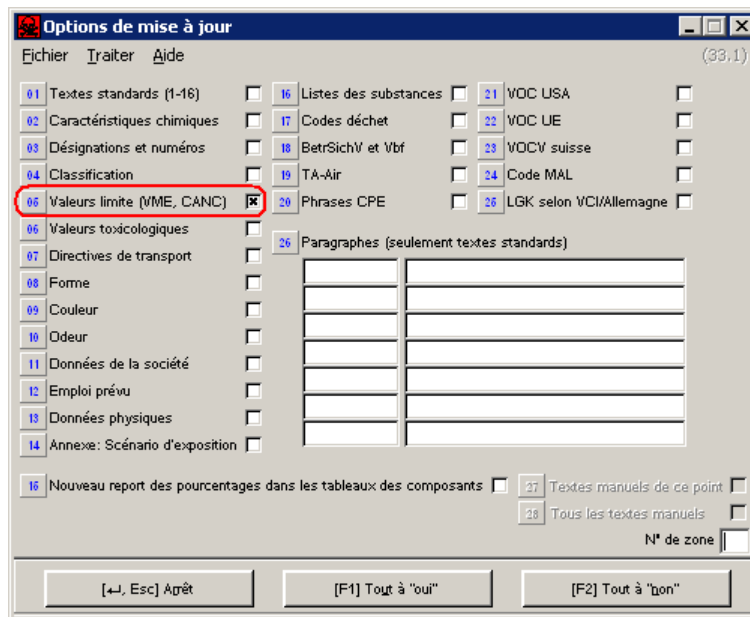
#### Remarque:

Les valeurs individuelles légales obligatoires sont identifiées par un "-" dans la zone **groupe**. Dans ces cas-là, l'attribution à un groupe n'est pas possible.

#### Transfert dans la fiche de données de sécurité:

Dans la fiche de données de sécurité du pays en question sont transférées aussi bien les valeurs à court terme que les valeurs à long terme, ainsi que le type de valeur limite dans toute sa longueur et les commentaires éventuels.

Pour les FDS existantes, une mise à jour des **valeurs limite de travail** est nécessaire (manuellement pour les FDS uniques ou avec **[F1] mise à jour** dans la grille pour la FDS ou encore automatiquement pour toutes les FDS à partir des *programmes de maintenance - fiches de données de sécurité - options de calcul et de sortie - options de mise à jour*).

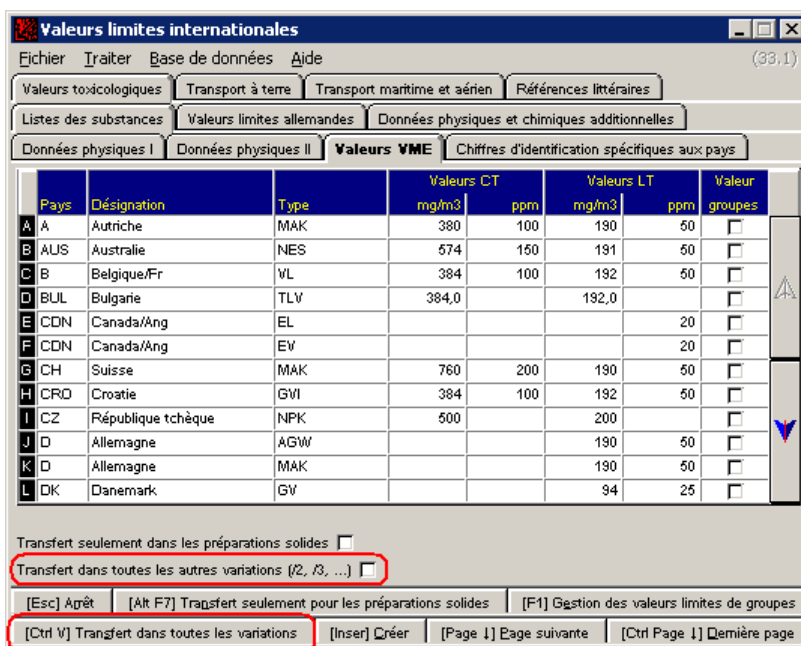


Ces données sont reprises automatiquement pour les nouvelles FDS.

## 6. Reprise des données pour les variations

### a) Valeurs VME

De nouvelles options ont vu le jour dans la grille *valeurs limites internationales* (*gestion des matières premières - valeurs VME*, voir image suivante):



Avec le nouveau bouton **[Ctrl] [V] Transfert dans toutes les variations** et le nouveau point **transfert dans toutes les autres variations (/2, /3, ...)**, vous pouvez transférer toutes les valeurs limites de la substance principale pour toutes les variations créées. En *activant* le point correspondant, les valeurs limites de la matière première principale sont alors utilisées pour toutes les variations (ces

valeurs sont également éditées dans la section 8 de la FDS). Si ce point est *désactivé*, seules les valeurs limites, qui ont été rentrées pour les variations, sont utilisées pour les variations. Si le point **transfert dans toutes les autres variations (/2, /3, ...)** est activé pour la matière première principale, des modifications ou nouvelles saisies pour les variations dans la grille *valeurs VME* ne peuvent, alors, pas être réalisées.

## b) Listes des substances

Pays	Liste de substances	Enregistrement
A	AUS Australian Inventory of Chemical Substances	Oui
B	AUS Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Po	S6
C	CDN Canadian Ingredient disclosure list (limit 0.1%)	
D	CDN Canadian Ingredient disclosure list (limit 1%)	Oui
E	CDN Canadian Domestic Substances List (DSL)	Oui
F	D MAK	
G	EU EINECS	Oui
H	EU ELINCS	
I	EU PBT	
J	EU REACH - Pre-registered substances	Oui
K	EU Substances of very high concern	
L	EU vPvB	
M	J Existing and New Chemical Substance List	3-2
N	RC Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substar	Oui

Transfert dans toutes les autres variations (/2, /3, ...)

[Esc] Arrêt [F10] Gestion des types de listes de substance [Ctrl V] Transfert dans toutes les variations

[Page 1] Page suivante [Ctrl Page 1] Dernière page

Avec le nouveau point **Transfert dans toutes les autres variations (/2, /3, ...)**, vous pouvez reprendre toutes les entrées de listes de substances de la substance principale pour toutes les variations créées. Si le point est *activé*, les entrées des listes de substances de la matière première principale sont alors utilisées pour toutes les variations (avec édition dans la section 15 de la FDS). Si le point est *désactivé*, seules les entrées de listes de substances, qui ont été entrées pour les variations, sont utilisées pour les variations.

## c) Valeurs toxicologiques

Désignation	Anim.	Valeur	Cond.	Comment.
A LD50 (D)	rat	5000 mg/kg		<input type="checkbox"/>
B LD50 (D)	lap	12124 mg/kg		<input type="checkbox"/>
C LC50/4h (I)	sou	5320 mg/kg		<input type="checkbox"/>
D EC50	dap	mg/kg		<input type="checkbox"/>
E EC50	fis	1 mg/kg		<input type="checkbox"/>

La toxicité pour cette substance n'est pas connue

Les dangers pour l'environnement aquatique de cette substance ne sont pas connus

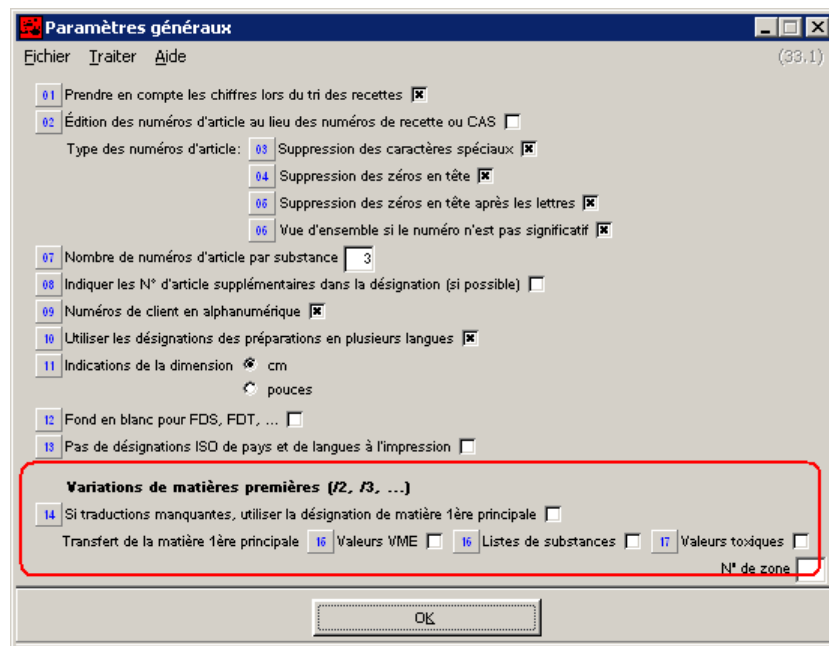
Transfert dans toutes les autres variations (/2, /3, ...)

[Esc] Arrêt [F6] Attribution des organes cibles [Insert] Créer

Avec le nouveau point **Transfert dans toutes les variations (/2, /3, ...)**, vous pouvez reprendre toutes les valeurs toxicologiques de la substance principale pour les variations créées. En *activant* le point, les valeurs toxicologiques de la matière première principale sont alors utilisées pour toutes les variations (avec édition dans la section 11 de la FDS). Si ce point est *désactivé*, seules les valeurs toxicologiques, qui ont été entrées pour les variations, sont utilisées pour les variations.

#### d) Paramètres généraux

Le paramétrage pour la reprise des données, évoqué ci-dessus, peut également être défini comme paramétrage général dans les *programmes de maintenance - configuration du progiciel - paramètres généraux*:



La grille *paramètres généraux* contient maintenant les options suivantes pour les **variations de matières premières (/2, /3, ...)**:

Vous pouvez reprendre automatiquement la désignation de la matière première principale (par exemple 50-00-0/1) pour les variations n'ayant pas de désignation, en activant le point **Si traductions manquantes, utiliser la désignation de la matière 1<sup>ère</sup> principale**. Avec le point **transfert de la matière 1<sup>ère</sup> principale**, vous pouvez transférer toutes les *valeurs VME*, *listes des substances* et / ou *valeurs toxicologiques* des matières premières principales pour toutes les variations respectives créées.

En *activant* les points correspondants, les valeurs de la matière première principale sont alors utilisées pour toutes les variations. En les *désactivant*, seules les valeurs entrées pour les variations sont utilisées pour les variations.

## 7. Chiffes d'identification spécifiques aux pays (substances)

Dans la grille *chiffres d'identification spécifiques aux pays (gestion des substances)*, le point suivant a été intégré:

**Chiffres d'identification spécifiques aux pays**

Fichier Traiter Base de données Aide (33,0,13)

Transport maritime et aérien Références littéraires Listes des substances Valeurs limites allemandes

Données physiques I Données physiques II Valeurs VME

Chiffres d'identification spécifiques aux pays Valeurs toxicologiques Transport à terre

BetrSichV (D) Facilement inflammable Ord. sur accidents majeurs

Classe Vbf: 01 Allem. A I 02 Aut. A I 16 §1 Phrase 1 5.000.000 kg

03 Solvant  16 §1 Phrase 2 50.000.000 kg

04 CDV-Solvant  06 Solvant exempté (USA)  17 N° RTECS XS 5250000

06 DSD autrichien  18 Filtre respiratoire A

07 VOCV suisse  19 Tube détectif Auer, Dräger

20 Tarif douanier 2902 30 900

21 Code HazChem 3 yE

Codes déchet

08 UE  09 Autriche  TA-Air: 22 Type

Code MAL: 5-3

10 MAL-facteur 1 0,0 % 74 - 10,000 % 3

11 MAL-facteur 2 % - % %

12 Classe de toxicité suisse 04

Classe de pollution des eaux: 2 Allem. L 14 NL 1

26 Numéros d'enregistrement 01-2346678901-23-4667

27 Notification ECHA - numéro de référence

Enregistrement préalable REACH

28 Fourchette de quantité ≥ 1000 t/a 29 Délai pour l'enregistrement 01.12.2010

30 Substance préalablement enregistrée

31 Limites de pourcentage spécifiques dans la FDS Tableau des limites standards

32 Il existe une évaluation de la sécurité chimique  N° de zone

OK

Dans la zone **Notification ECHA – numéro de référence**, on peut saisir le numéro de référence, qui est généré au moment de la 1<sup>ère</sup> notification par l'ECHA et qui est listé dans le protocole de transfert. Ce numéro est nécessaire si vous désirez transférer à nouveau des substances ou mélanges pour actualiser la notification.

## 8. Classifications spécifiques aux pays (préparations)

Dans la grille *classifications spécifiques aux pays (gestion préparations)*, les points suivants ont vu le jour:

**Classifications spécifiques aux pays**

Fichier Traiter Grilles des préparations Aide (33,0,13)

Grille principale Recette Données physiques Inflammabilité **Classifications spécifiques aux pays** Transport à terre Transport maritime et aérien

BetrSichV (D) Facilement inflammable VbF (Allemagne) A I VbF (Autriche) A I

01 Classe danger de stockage (LGK) selon VCI / Allemagne 3

Ord. sur accidents majeurs: 02 §1 Phr. 1 200.000 kg 03 §1 Phr. 2 5.000.000 kg CPE (classe pollution eaux) 04 Allem. 2 06 NL 6

Codes déchet 06 UE 08 01 11\* 07 Autriche 55503

08 Couche  14 Code MAL danois 4-5

09 Valeur VOC (UE) 500,0 g/l 10 50,00 % 11 Produit de préservation du bois

12 Valeur VOC (USA) 500,0 g/l

13 VOCV suisse 30,00 %

Règlement pour détergents: 16 Parfum  16 Huile essentielle  17 Colorant  Directive pour cosmétiques: 18 Produit "Leave-on"

BfR: 19 Remarques  Notification ECHA: 21 Numéro de référence

20 Emballage

22 Il existe une évaluation de la sécurité chimique

23 Ce produit est une matière première avec des impuretés  (remplace la valeur par défaut)

24 Matière première principale  Substance avec taux maximale de pourcentage

26 Édition de la matière première principale dans la FDS

26 Numéro CAS de la préparation

N° de zone

[Esc] Fin [Ctrl F4] Calcul CPE (A)

Dans la zone **BfR**, vous pouvez saisir les *remarques* et l'*emballage* pour le rapport à l'institut fédéral pour l'évaluation des risques (voir point suivant **9. extractions de fichiers, rapport BfR**, ci-dessous).

Dans la zone **Notification ECHA – numéro de référence**, vous pouvez saisir, comme pour les matières premières, le numéro de référence, qui est généré au moment de la 1<sup>ère</sup> notification 'ECHA et qui est listé dans le protocole de transfert correspondant. Ce numéro est nécessaire si vous désirez transférer à nouveau des substances ou mélanges pour actualiser la notification.

## 9. Extractions de fichiers – rapport BfR

La grille **rapport BfR** (*extractions de fichiers - rapport à l'institut fédéral pour l'évaluation des risques*) a également été élargie:

Avec le nouveau point **Indication des quantités**, vous pouvez définir, si vous désirez extraire les *pourcentages exacts*, les *limites en pourcentage comme utilisé dans FDS* (section 2 ou 3) ou les *limites en pourcentages selon la directive sur les détergents* (*loi allemande sur l'écocompatibilité des produits de lavage et des détergents*) des substances. Ce point ne peut être sélectionné, que si le point **Sortie de toutes les substances** est activé également.

La sortie du **rapport BfR** est, maintenant, possible dans les formats d'échange **XWRMG** et **XProduktmeldung** ou **XproductNotification** ("XProduktMeldung" en Anglais).

Le format plus récent **XProduktmeldung** (ou **XproductNotification**) permet en plus la notification de l'*étiquetage CLP* contrairement à l'ancien format de fichier **XWRMG**, cependant toujours valable.

En outre, le format **XProduktmeldung** (ou **XproductNotification**) impose les zones **destination** et **emballage** comme zones obligatoires. C'est pourquoi, nous vous prions de saisir ici les valeurs correspondantes sous **paramétrage par défaut** pour le format **XProduktmeldung**. Celles-ci seront alors utilisées dans la mesure où d'autres valeurs spécifiques au produit n'ont pas été rentrées.

Dans la zone **Type de rapport**, vous pouvez définir s'il s'agit d'un rapport selon **WRMG** (*loi sur la compatibilité écologique des produits de lavage et de nettoyage*) ou d'un rapport **selon §16e** (préparations dangereuses, biocides) du ChemG (*loi sur les produits chimiques*).

Le format **XProduktmeldung** (ou **XproductNotification**) laisse le choix au rapporteur quant à l'*étiquetage* qu'il désire transférer. Dans ChemGes, vous pouvez sélectionner l'édition sous **étiquetage** (*selon le "paramétrage pour la préparation" / "selon 99/45/CE uniquement" / "selon CLP uniquement"*). Si le point *"selon paramétrage pour la préparation"* est activé, c'est l'*étiquetage*, qui

est sorti dans la fiche de donnée de sécurité correspondante (pour le pays Allemagne), qui est transféré.

## 10. Gestion pays

La grille *gestion des pays* a été élargie par le point **pays UE**:

The screenshot shows the 'Gestion des pays' window with the following visible elements:

- Menu: Fichier Traiter Aide
- Version: (93.0.13)
- 01 Pays (Code ChemGes): F France
- 02 Abréviation ISO: FR
- 03 Langue: FR Français
- 04 Pays UE:  (highlighted in red)
- Section: Fiches de données de sécurité
- 05 Création possible?:
- 06 Intégration des valeurs VME à partir de: F France
- Section 2 resp. 3: 07 Créer d'autres tableaux avec les composants?:
- Intégration des substances: 08 T+, T, %, 09 C, Xn, Xi, %, 10 Autres substances: %
- 11 CAS:  12 numéro CE (EINECS):  13 numéro index:  14 RTECS:  15 Numéro d'enregistrement:
- 16 Édition des commentaires relatifs à la toxicologie dans la FDS:
- 17 Utiliser les paramètres pour les USA:  18 Utiliser les règles UE strictes dans les sections 2 resp. 3 et 16:
- 19 Édition de la fiche de données de sécurité avec format REACH:
- Table:
 

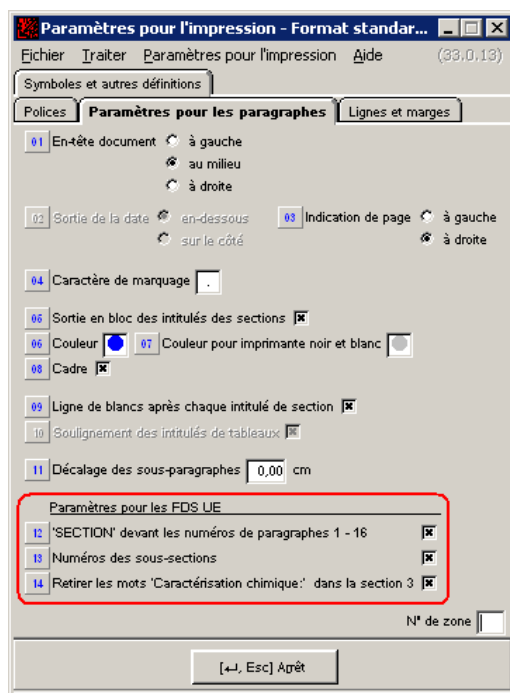
Édition dans la FDS	Matières premières		Mélanges	
	67/549/CEE	CLP	69/45/CE	CLP
20 Classification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
21 Etiquetage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- 22 Mélanges: Sortie de la classification SGH uniquement pour les composants:  23 Sortie des types de danger dans la langue de la FDS:
- 24 Catégories SGH désactivées:
- 25 Édition des valeurs Celsius en Fahrenheit:
- 26 Format d'impression: Format standard pour l'impression des FDS
- 27 Édition phrases R pour matières premières dans la section 16:  28 Sortie de la phrase FDS-disponible (si nécessaire):
- 29 Indiquer seulement les composants dangereux pour la santé et l'environnement:  30 Pas d'archivage des FDS:  N° de zone:
- Buttons: [←, Esc] Arrêt, [Ctrl F6] Supprimer

Si ce point est *désactivé*, vous pouvez faire en sorte que les codes de danger selon CLP soient édités dans la section 2 dans la langue de la FDS respective, en activant le point **Sortie des types de danger dans la langue de la FDS**.

Si le point **pays UE** est *activé*, cette option n'est pas sélectionnable et les codes de danger ne sont, alors, édités automatiquement qu'en anglais dans la FDS, conformément à la législation UE révisée.

## 11. Paramètres pour l'impression de la FDS

Dans la grille *paramètres pour les paragraphes* (programmes de maintenance - fiches de données de sécurité - paramètres pour impressions et extractions de fichiers - paramètres pour impressions), les options suivantes pour la FDS UE ont été ajoutées:



### Paramètres pour les fiches de données de sécurité UE:

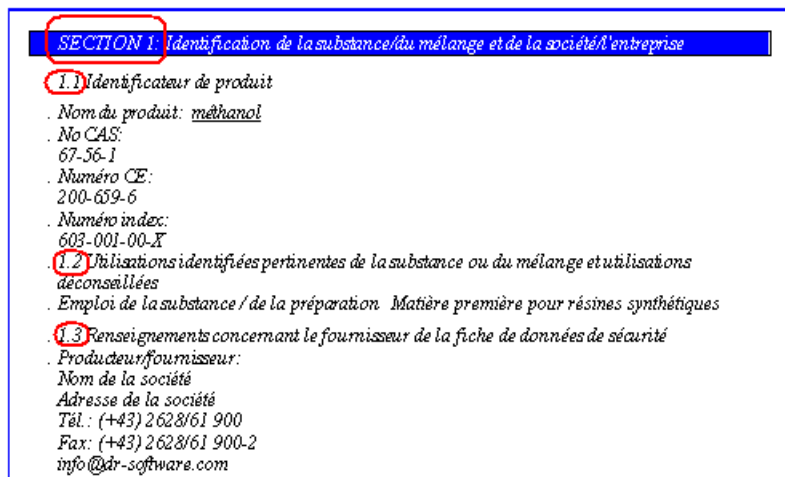
À l'aide des 3 points suivants, vous pouvez effectuer des paramétrages supplémentaires pour les fiches de données de sécurité UE. Il s'agit, ici, des fiches de données de sécurité des pays pour lesquels le paramètre **Utiliser les règles UE strictes dans les sections 2 resp. 3 et 16** est activé dans la grille *gestion des pays* (programmes de maintenance - tableaux divers - pays).

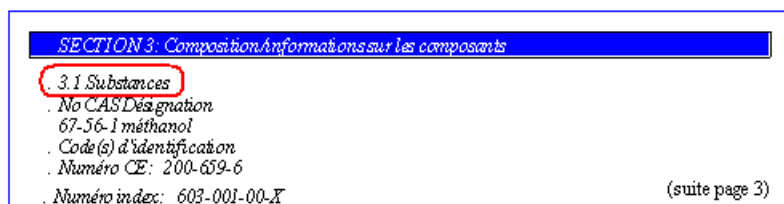
En activant le point **"SECTION" devant les numéros de paragraphes 1 - 16**, il est possible d'éditer le mot "SECTION" devant les numéros de section des 16 paragraphes principaux.

Avec le point **Numéros des sous-sections**, vous pouvez également éditer les numéros des sous-chapitres dans les fiches de données de sécurité UE.

Si vous désirez éditer les sous-paragraphes pour la section 3 avec leurs libellés exacts selon le règlement 453/2010/UE, partie B, vous pouvez **retirer les mots "Caractérisation chimique": dans la section 3** en activant le 3<sup>ème</sup> point. Si ce point est *activé*, le paragraphe 3.1 avec le libellé "Substances" (au lieu de "Caractérisation chimique: Substances") et le paragraphe 3.2 avec le libellé "Mélanges" (au lieu de "Caractérisation chimique: Mélanges") sont alors édités.

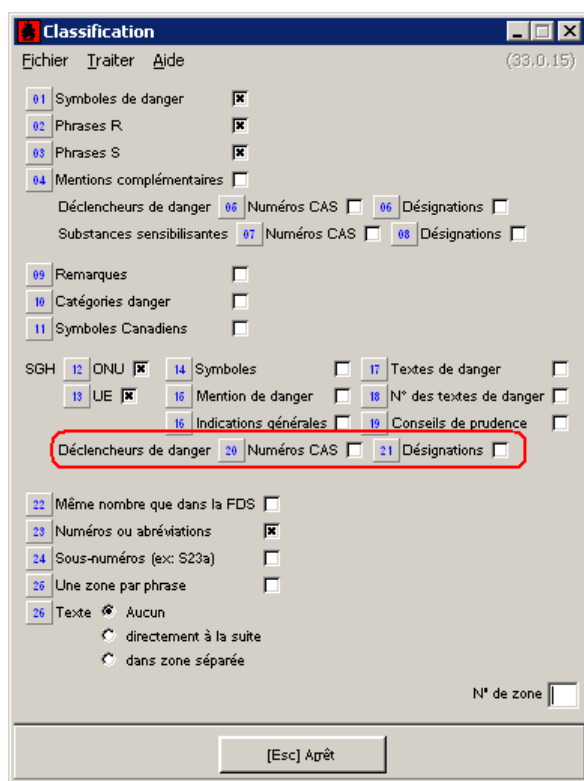
Les deux images suivantes montrent un exemple pour une fiche de données de sécurité UE, pour laquelle ces paramètres ont été activés:





## 12. Extractions de fichiers individuelles

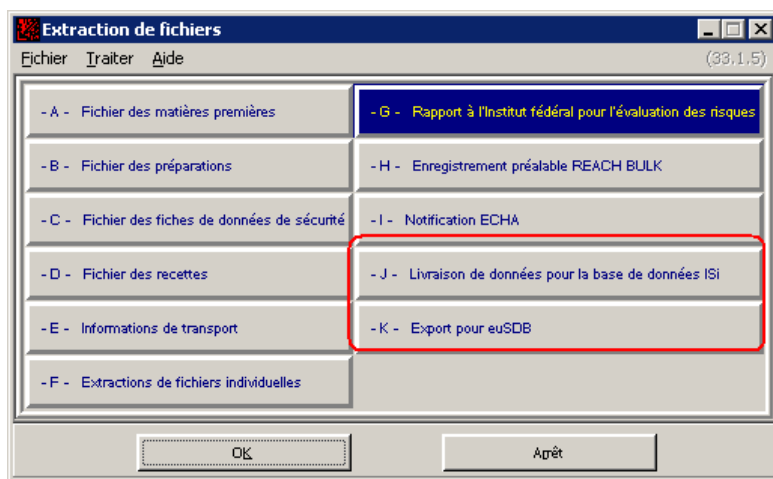
La grille **classification** (extractions de fichiers - extractions de fichiers individuelles - symboles de dangers, phrases R et S, classification SGH) a été complétée avec l'option de sortie pour les déclencheurs de danger:



Cette option vous permet maintenant de faire les *numéros CAS* et / ou *désignations* des déclencheurs de danger selon le **SGH** (*ONU* et / ou *UE*).

## 13. Extractions de fichiers

Le menu **extractions de fichiers** a été élargi par deux nouveaux programmes de transfert pour la création de fichiers d'index.



Vous trouverez, à la suite, une description des nouvelles fonctions.

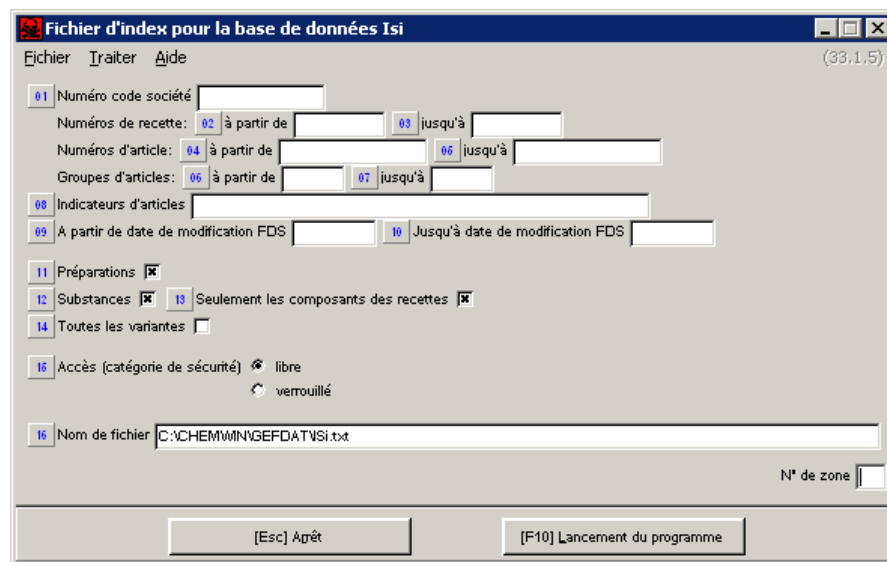
## 1. Livraison de données pour la base de données ISI

L'**Informationssystem für Sicherheitsdatenblätter** (système d'information pour les fiches de données de sécurité - **ISI**) a été établi en coopération avec le *Verband der chemischen Industrie (VCI)* et l'*Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA)* pour permettre aux autorités, aux institutions d'urgence et aux compagnies d'assurance accidentelles légales un accès plus global et plus actuel aux fiches de données de sécurité des produits chimiques.

Avec le programme de transfert **livraison des données pour la base de données ISI**, vous pouvez créer les fichiers d'index, qui pourront être transmis à l'IFA.

Après avoir activé ce programme d'exportation, vous avez la possibilité, au moyen de différents critères de sélection, de sélectionner les produits, pour lesquels vous désirez la création d'un fichier d'index pour la base de données ISI.

Dans la zone **numéro code société**, vous pouvez saisir le numéro, que chaque société participante reçoit de l'*Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA)*.



Le fichier d'index créé contient les zones de données suivantes:

<b>FCN</b>	Numéro du code de société pour l'identification de la société
<b>Nom du produit</b>	Nom commercial du produit
<b>Nom de fichier</b>	Nom du fichier PDF, qui est créé selon les paramètres dans les <i>programmes de maintenance - fiches de données de sécurité - paramètres pour</i>

	<i>impressions et extractions - noms de fichiers PDF, HTML et textes</i>
<b>IC</b>	Le numéro d'article est utilisé comme "Code Ident" pour l'identification de la fiche de données de sécurité
<b>Accès</b>	Catégorie de sécurité qui indique si les fiches de données de sécurité ne doivent être accessibles qu'aux institutions autorisées ou à tout le monde
<b>DateFDS</b>	Date de création et / ou de modification de la FDS

## 2. Export pour euSDB

La base de données **euSDB** est un projet non commercial et contient les références aux fiches de données de sécurité en langue allemande de différents fournisseurs et producteurs.

Avec le programme de transfert **Export pour euSDB**, vous pouvez créer des fichiers d'index qui peuvent alors être transmis au euSDB.

Avec les points **Étiquetage selon 99/45/CE** et **Étiquetage selon CLP**, vous pouvez définir, par besoin, quels éléments d'étiquetage doivent être sélectionnés pour l'export, puisque ces zones ne sont pas obligatoires.

Le fichier d'index créé contient les zones de données suivantes:

Numéro d'article, désignation du produit ou de la substance, numéro CAS, date de modification de la FDS, nom du fichier (nom du fichier PDF, qui est créé selon les paramètres dans les *programmes de maintenance - fiches de données de sécurité - paramètres pour impressions et extractions - noms de fichiers PDF, HTML et textes*), abréviations ISO des pays et langues des fiches de données de sécurité créées, éléments d'étiquetage selon les directives CEE (symboles de danger, phrases R et S), éléments d'étiquetage selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 (pictogrammes, phrases H et P).

## 14. Options de classification

La grille options de classification (*programmes de maintenance - configuration du progiciel - options de classification*) a été élargie par l'option suivante:

**Options de classification** (34,0,1)

Fichier Traiter Aide

01 Intégration phrases S des matières 1ères à partir de 5 % 02 Phrases S particulièrement strictes  03 Au moins une phrase S pour l'élimination

Limites pour intégration données sans calcul: 04 Phrases R ou SGH 100 % 05 Phrases S 100 % 06 Transport 100 %

Nombre maximal: 07 Phrases R 20 08 Phrases S 10 09 Déclencheurs de danger 10

10 Restriction des conseils de prudence SGH  11 Nombre maximal 6 12 Au moins une phrase par groupe

**Classification automatique** à chaque appel de recette 13 Produit dangereux  14 Transport   
à la création 15 Produit dangereux  16 Transport   
Après modification de la recette 17 Produit dangereux  18 Transport

19 Réaliser classification SGH/CLP seulement après recalcul ou modif. des phrases R

20 Dans tous les cas, intégration de toutes les phrases S obligatoires

21 Transfert de R46 ou R48 si substances présentent la note J à P

22 Des produits avec une viscosité < 7 mm<sup>2</sup>/s à 40°C sont créés

23 Calcul symboles de danger pour l'Autriche (C + Xn en même temps)

24 Prise en compte des valeurs VME pour phrase-FDS-existante  Seulement valeurs limites UE  
 Toutes celles disponibles dans le système  
 Des états membres UE  
 Pays propre

26 Limites de prise en compte pour chaque danger à prendre en compte séparément

26 Message lors de l'appel de la FDS et de l'étiquette, si classification a changé

27 Prise en compte de la part métallique lors de la classification

28 Effectuer calcul toxicité pour SGH seulement avec valeurs de toxicité réelles

29 Editer la phrase 'Réserve aux utilisateurs professionnels'  Allemagne  
 UE  
 Partout  
 Nulle part

N° de zone

OK

Avec le point **Réaliser classification SGH/CLP seulement après recalcul ou modif. des phrases R**, vous pouvez désactiver le calcul SGH automatique.

Si ce point est *activé*, la classification SGH ne sera recalculée, que si vous modifiez ou recalculiez les phrases R d'une substance (ou d'une préparation).

Nous tenons à vous faire remarquer, que les modifications réalisées pour une matière première (par exemple modification d'une valeur toxicologique) ne seront pourtant pas reprises pour les préparations contenant cette matière première - cela veut dire, que les préparations en question ne seront pas reclassifiées automatiquement.